



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2018

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} Adjointe)

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ (Adjoint)

Claudine LECLERE

Yannick CAILLET

Liliane MARSAC

Absents excusés :

Henri VENTROUX (procuration à Marie-Jos LIGIER)

Daphné PERROT (procuration à Moïse CARON)

Absents non excusés :

François MINEAU

Thierry HECTOR

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h 30

Secrétaire de séance : **Brigitte MOLLET**

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1/ Point financier

2/ Délibérations

3/ Point employés

4/ Point animation

5/ Point urbanisme

6/ Point commission école

7/ Divers

POINT FINANCIER

Retour sur les dépenses à fin août 2018 suite à la réunion de la commission « Finance ».

Quatre postes sont en rouge :

Maintenance : Augmentation de dépenses payées sur ce compte, pas seulement la « maintenance matériel imprimantes » mais également celle de l'informatique scolaire et de la mairie.

Combustibles : compte également en augmentation, nous allons en rechercher la raison

Télécom : nous devons bénéficier d'une baisse des abonnements « prévue au budget » mais elle n'aura lieu qu'en 2019. Après renégociation de tous les contrats et optimisation.

Autres fournitures pour travaux extérieurs : compte en augmentation car ce sont des dépenses misent en fonctionnement, prévues en investissement, que l'on peut réinjecter en investissement en fin d'année et permettant ainsi une récupération de TVA.

Il est rappelé que le compte « contrats prestations de service » sert à rémunérer les agents en intérim, il faut donc l'ajouter au chapitre 012 « salaires et charges » afin d'être en accord avec la prévision budgétaire



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Concernant les dépenses d'investissement :

- La pose de la vidéo surveillance sera terminée fin septembre.
- Pour le captage des eaux pluviales, un RV est prévu avec le géomètre d'ici la fin septembre.

DELIBERATION :

1/ Décision modificative concernant le règlement d'une facture de voirie « VERLEYEN Terrassement » de 17 010.84 € : nous allons retirer 7 000 € sur le compte 2312 (agencement et aménagement de terrain) pour le créditer sur le compte 2152 (installation de voirie)

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour 10

Dont 2 procurations

2/ Autorisation de signer la convention du SIEGE

Afin que la commune puisse assurer la gestion des installations publiques réalisées par le SIEGE nous devons signer une convention par laquelle le SIEGE met à notre disposition des ouvrages d'éclairage public au « Clos des Marguerites et Clos des Pâquerettes ». Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour 10

Dont 2 procurations

3/ Modifications des statuts de S.N.A.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts de S.N.A. les membres du conseil municipal votent pour les approuver.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour 10

Dont 2 procurations

4/ Autorisation de signer les demandes de subventions.

S.N.A. a adressé un courrier d'appel à projets concernant le fonds de concours pour l'année 2019. Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions et tous documents y référant..

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer ces demandes de subventions et tous documents y référant. Il est proposé de voter cette autorisation pour une validité allant jusque la fin du mandat.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour 10

Dont 2 procurations



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

5/ Autorisation de signer la convention de redevance d'occupation du domaine public du SIEGE

Le SIEGE vient de nous communiquer le montant de la redevance du domaine public gaz qui s'élève à la somme de 123 euros. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

Dont 2 procurations

6/ Travaux de voirie

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de faire des travaux à Cocherel de remise en état du chemin qui mène à l'autocommutateur. L'Entreprise VERLEYEN terrassement a été retenue pour un montant de 17 010.84 euros TTC.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

Dont 2 procurations

POINT EMPLOYES :

- **L'agence postale communale** : Suite à l'annonce passée sur « Cap Territorial » du Centre de Gestion de l'Eure nous avons eu 7 retours. Nous avons reçu 3 candidates dont deux correspondaient au profil recherché. Nous avons retenu Aurélie ROIG qui sera en intérim jusqu'au 30 octobre prochain, puis en CDD 1 an renouvelable. A compter du mercredi 19 septembre 2018, nous allons ré-ouvrir l'agence postale de 15 heures à 18 heures 30 comme les autres jours.
- **Agents techniques** :
- France, agent d'entretien et espaces verts est testé sur 1 journée par semaine par la commune de Chambray qui ne dispose pas d'employé municipal. Si tout se passe bien, nous devrions conclure par une convention entre les deux communes pour la mise à disposition d'un agent communal ainsi que le prêt du matériel.
- Nous venons de renouveler le stage de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de Guillaume jusqu'à la fin du mois de septembre, qui si tout se passe bien devrait commencer le 1^{er} octobre prochain un CFA sur deux ans avec 3 semaines par mois à Houlbec-Cocherel, en binôme avec nos agents communaux.
- Nous avons noté une carence en ménage côté classes primaires, qui va être étudiée. Vincent va voir ses heures aux espaces verts diminuer, du fait de l'arrivée de Guillaume, et en parallèle nous lui attribuerons plus d'heures de ménage pour la salle polyvalente qui va être un peu plus prise par les associations et l'école.
- Chantal est toujours en attente du résultat du comité médical qui va décider si elle peut prétendre à être mise en longue maladie.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

- Gaëlle, remplaçante de Chantal, restera pour le moment en intérim. Nous ne pouvons rien envisager tant que le cas Chantal n'est pas réglé.

POINT ANIMATION

- Le vendredi 21 septembre prochain aura lieu l'inauguration de la nouvelle salle des mariages. Il est prévu une organisation « parking » pour les V.I.P. Un traiteur est prévu pour le cocktail ainsi qu'une personne au service. A cette occasion Thierry Hector en profitera pour faire une dégustation de ses produits locaux. La presse a été prévenue (Paris-Normandie et Le Démocrate)
A cette occasion, Monsieur le Maire fait part du mécontentement de Daphné Perrot concernant le boitage qui permet la rencontre des habitants et de faire un état des lieux du quartier. En début de mandat, tous les conseillers municipaux, ont signé une note à ce sujet. Si plus personne ne veut boiter il va falloir trouver une solution : par le biais de La Poste. Monsieur le Maire précise que cela a un cout et qu'il faudra donc en tenir compte dans le prochain budget si cette solution est retenue. Ce sujet sera décidé au prochain conseil municipal.
- Pour le Repas des Séniors la date retenue est le 14 octobre 2018. Il est décidé que le service en salle ne sera pas fait par les conseillers municipaux mais par des serveurs. Cependant, la vaisselle pourrait être faite par un agent municipal.
- Le 11 novembre 2018 c'est le centenaire de l'armistice de 1918, nous allons voir si quelque chose peut être mis en place avec l'école. Yannick, Vice-président de la commission école, va prendre contact avec la directrice.

POINT URBANISME

- **Côte de la Chesnaie** : un projet de quatre lots vient d'être proposé (dont un lot de 4 000 m²) qui correspond aux demandes des riverains. En ce cas il n'y a pas lieu de déposer un permis d'aménager. Nous allons programmer une nouvelle réunion avec les riverains.
- **Saint-Vincent** : le chemin d'accès qui mènera au lotissement tel qu'il est présenté sur le projet pose problème. Monsieur le Maire précise qu'il va contacter le bureau d'étude et de conseils qui à été missionné pour aider la commune à l'élaboration de son PLU. En effet, il avait été fait la remarque lors des réunions avec ce bureau conseil que l'accès décidé dans les OAP présentait un problème car le chemin appartient à un privé.
Ce projet est présenté avec 31 logements dont 18 sont des logements aidés.
Lors de la dernière réunion avec l'aménageur, il a été demandé de revoir le projet à la baisse avec 20 logements au total.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

- **Propriété YILDIZ** : le terrain à vendre se trouve en zone agricole. Une personne a déposé un permis de construire pour une surélévation de la propriété actuelle et des créations de boxes pour élever des chats et des chiens. Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable par rapport aux riverains proches.

POINT ECOLE

- M. Caillet, Vice-Président de la commission école rend compte de la rentrée scolaire : 116 enfants sont scolarisés dont 16 nouveaux. Il y a cinq classes dites « classes doubles » et il semble que cette année le corps enseignant soit bien réparti.
- Concernant la restauration scolaire, depuis la rentrée nous passons par la société CONVIVIO pour faire les repas. Ils sont faits par un chef de cuisine et nous avons déjà eu des retours positifs.
Il y a en moyenne entre 94 et 99 repas/jour, les menus sont cuisinés avec du « fait maison », des produits locaux, de la viande française et du poisson frais. M. Chasles, pâtissier à Pacy-sur-Eure, viendra le mardi 9 octobre faire une intervention sur le thème du chocolat pendant le repas à la cantine.

DIVERS

- Mme Marsac explique aux conseillers municipaux que tous les ans, chaque section sportive et culturelle verse une participation demandée aux adhérents hors commune. Une nouvelle section « judo » va débiter et, pour la première année, elle pense que l'on pourrait les dispenser de payer cette dite cotisation. Les membres du conseil municipal sont tous d'accords pour que la section judo ne paie pas de cotisation la première année.

- **Travaux en cours et à venir :**

1/ La peinture de l'école est à terminer. Les seuils de portes ont tous été refaits. Le vestiaire des employés jouxtant la salle de motricité (anciens sanitaires maternelle) est terminé. Ainsi les employés(es) auront leur espace vestiaire, coin café et kitchenette. Il reste à livrer les bancs et les armoires.

Les demandes de travaux de la Directrice inscrits lors du départ en congés ont tous été faits. Il a été également détruit un nid de guêpes qui était niché dans les faux-plafonds.

2/ Le marquage au sol dans le village, par rapport au changement de priorité, est pratiquement terminé. Il faut revoir l'implantation de certains panneaux. Il faut également mettre Rue des écoles un panneau « sauf engins agricoles et bus » sous le sens interdit

3/ L'aire de jeux sur le plateau sportif a été remanié afin de répondre aux normes.

4/ La dalle béton pour la future pièce de rangement des tables de la salle polyvalente est coulée et a été réalisée par nos employés communaux. Début octobre, l'élévation en agglos pourra commencer.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

5/ La pose des caméras va démarrer très prochainement et devrait être fonctionnelle dès la fin du mois de septembre.

6/ Il y a un arbre Rue de la motte qui menace de tomber, nous allons procéder à son abattage.

7/ L'élagage des tilleuls dans les clos sera réalisé 1^{er} trimestre 2019.

8/ Les lampadaires du clos des Marguerites et des Pâquerettes ont été remplacés, mais mal placés pour certains qui se trouvent dans les branches des tilleuls. Pour les rendre efficaces, nous devons abattre 2 ou 3 arbres.

9/ Monsieur le Maire demande une attention toute particulière sur la propreté du village, en particulier concernant les espaces verts et notamment l'entrée du village en venant de Pacý où les trottoirs ne sont pas suffisamment entretenus.

- **Courrier d'un commerçant ambulant :**

Une autorisation d'occupation de voirie nous est demandée pour des hamburgers et des bagels.

Le conseil municipal autorise ce commerçant ambulant à venir sur le territoire de la commune mais un autre jour que le vendredi pour ne pas concurrencer les commerçants actuels. La redevance d'occupation du sol sera due et facturée selon le prix qui a été délibéré et voté en lors d'un précédent conseil. A ce sujet Monsieur le Maire précise que la loi indique qu'il appartient à la commune de fixer le prix par arrêté après délibération.

- **Concernant la couverture « SPANC » :**

Une newsletter pour informer les habitants va être déposée sur le site internet. C'est une convention qui doit être prise par la Mairie et les habitants qui souhaitent bénéficier d'un tarif préférentiel pour vidanger/entretenir leur fosse septique et installation d'assainissement.

- **Commission communication :**

Monsieur le Maire constate qu'il y a un déficit dans la commission et précise que M.Caillet ne peut être sur tous les fronts car déjà très occupé par la commission école et travaux aménagements des locaux. De ce fait, Monsieur le Maire à décidé de confier à Christelle DAVID, du suivi administratif, le soin d'assurer, sous sa responsabilité, le site Internet. M.Caillet assurera les permanences de la journée du patrimoine ce dimanche 16 septembre et va terminer la fabrication de l'agenda en cours de finalisation. Il précise que dès la fin de l'année il verra à statuer sur le devenir de sa Vice-présidence à cette commission.

- **Haut-débit :**

M. Vinay explique que les travaux de haut débit dans la commune sont en bonne voie : Les tranchées, les fourreaux et les repérages ont été faits. Deux armoires ont été installées Route de la chapelle et à la Côte aux Brebis. On peut dire que 100 % des foyers seront raccordés d'ici la fin 2019. L'opérateur à ce jour n'est pas encore connu.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Pour la constitution de cette commission, trois membres titulaires et 3 membres suppléants doivent être élus, Monsieur le Maire étant d'office le Président de la commission.

Se présentent :

Henri Ventroux – Daphné Perrot – Liliane Marsac – Yannick Caillet – Gérard Vinay – Jackie Witz

Sont élus membres titulaires :

Yannick Caillet
Henri Ventroux
Gérard Vinay

Sont élus membres suppléants :

Daphné Perrot
Liliane Marsac
Jackie Witz

Monsieur le Maire demande si la commission est d'accord pour se réunir à l'issue du conseil après la clôture de séance, afin d'être dans le délai légal de convocation devant intervenir dans les 8 jours maximum suivant la constitution de la commission et permettant l'élection du Vice-président.

A l'unanimité, les membres présents vote oui à main levée.

La séance est levée à 22 heures 50

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3^{ème} jeudi du mois à 19 h 30 (la date sera confirmée sur le site internet)

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.